

**FRANCE**

## EMPLOI : L'INTERIM EST EN PLEIN BOOM

GREGOIRE NORMAND



**Le nombre d'intérimaires recensés en fin de mois par le ministère du Travail a atteint un niveau inédit en décembre 2017. Cette dynamique est particulièrement visible dans le secteur tertiaire.**

Le travail temporaire connaît une sérieuse embellie. Après l'annonce de la baisse du chômage au quatrième trimestre 2017, les créations d'emploi intérimaire s'amplifient particulièrement depuis plusieurs mois, pour atteindre un nouveau record en décembre dernier. L'occasion de faire un bilan de cette forme d'emploi souvent associée à une précarisation du travail et une plus grande flexibilité.

### RECORD EN DÉCEMBRE

D'après les derniers chiffres du ministère du Travail, le nombre d'intérimaires recensés au 31 décembre 2017 n'a jamais été aussi élevé depuis le début des années 2000. Après avoir connu un creux en mars 2009 dans le contexte de la crise, l'intérim s'est redressé en 2010 pour ensuite



replonger pendant plusieurs trimestres, et connaître une hausse régulière depuis le dernier trimestre 2014.

Les chiffres par secteur illustrent également le dynamisme de l'emploi intérimaire. Il est particulièrement visible dans le secteur tertiaire, avec une progression à la hausse très régulière depuis 2012. Ce secteur rattrape même l'industrie en termes de volume et pourrait même la dépasser dans les trimestres à venir, si les tendances se confirment. Du côté de la construction, le nombre d'emplois intérimaires a du mal à retrouver son pic de février 2008 à plus de 152.000, juste avant que le secteur ne subisse un sérieux ralentissement de son activité lié notamment à la crise et aux mesures d'austérité. Depuis 2015, le recours à l'emploi temporaire se redresse doucement après avoir traversé un creux en 2014.

Au niveau géographique, toutes les régions de France métropolitaine ont connu une variation à la hausse du nombre d'intérimaires entre novembre 2016 et novembre 2017 (dernières données disponibles) avec une moyenne de 12,4%. Les Pays de la Loire se démarquent particulièrement avec une hausse de plus de 18% sur un an, suivis de la Bourgogne Franche-Comté (16,9%) et de l'Occitanie (14,8%). De son côté, la Corse (qui ne figure pas sur le graphique) a connu une forte accélération de l'emploi intérimaire sur un an (+156%). Mais le recours à cette forme de contrat est très restreint sur l'Île de Beauté (254 emplois recensés en novembre 2017).

## LE CDI INTÉRIMAIRE : UN BILAN EN DEMI- TEINTE

Moins connu, le CDI intérimaire est un contrat de travail qui permet de réaliser des missions d'intérim dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. Ce type de contrat, qui existe depuis 2014, est bien monté en puissance selon les derniers chiffres collectés par l'administration, mais son usage reste très limité au regard du volume total de l'emploi temporaire. L'employeur est l'entreprise de travail temporaire (ETT), et plus précisément, l'agence d'emploi de rattachement du salarié intérimaire rappelle l'observatoire de l'intérim et du recrutement.

*"Ce contrat comporte à la fois des périodes en missions dans les entreprises utilisatrices (EU) et des périodes sans exécution de mission, appelées intermissions. Les périodes de mission donnent lieu à l'établissement de lettres de mission (et non pas de contrats de mission comme pour le travail temporaire « classique »)".*

Dans un bilan publié le 19 février dernier, l'organisme qui a interrogé de nombreux acteurs de l'emploi temporaire a expliqué que les agences d'intérim étaient confrontées à des "incertitudes". Les auteurs notent néanmoins que :

*"Il y a clairement eu un « avant » et un « après » loi Rebsamen, à partir du troisième trimestre 2015. Les dispositions expérimentales introduites par la loi Rebsamen (possibilité, dans le cadre du CDII, de prolonger les missions jusqu'à 36 mois, et de déroger au délai de carence) ont ainsi permis de lever un certain nombre de freins au déploiement du CDII et d'accélérer son développement".*



Les difficultés exprimées par les agences d'intérim concernent principalement le risque économique que fait peser le CDI sur l'agence d'emploi *"en cas de difficultés à placer les intérimaires sur des missions suffisamment longues et/ou récurrentes."* Les agences interrogées évoquent également une perception des risques amplifiée par *"la technicité du dispositif"*. Au vue des risques exprimés par les agences, ces dernières ont privilégié *"des intérimaires perçus comme fiables et très employables, avec un potentiel important en termes de volumes et de durées des missions."*

Du côté des travailleurs, si l'étude souligne que 77% de l'ensemble des personnes ayant signé un CDI se déclarent plutôt ou tout à fait satisfaites de leur expérience, ce bilan est à nuancer. Plusieurs éléments d'insatisfaction, notamment liés au niveau du revenu, ont été exprimés.

*"La question du revenu explique en grande partie les insatisfactions exprimées par les intérimaires en CDI [...] C'est le plus souvent cette raison qui débouche sur des ruptures du CDI, et généralement un retour au travail temporaire classique. La diminution de revenu constitue ainsi la raison principale de 11 % des démissions."*

## UN EFFET LIMITÉ SUR L'EMPLOI DURABLE

Ces derniers bons chiffres ne doivent pas non plus faire oublier que si l'intérim constitue un indicateur avancé de l'emploi (et non de l'évolution du chômage), les contrats intérimaires et de courtes durées *"constituent moins que dans d'autres pays un tremplin vers l'emploi durable"* comme le rappelle une récente note de l'Unedic.

*"Les contrats à durée limitée (CDD et intérim) restent donc minoritaires. En revanche, les personnes qui les occupent accèdent difficilement à l'emploi durable : en France, le taux de transition à 3 ans vers l'emploi permanent à temps plein demeure faible, de l'ordre de 20%."*

Le recours accru aux embauches en CDD très courts et la multiplication des contrats d'emploi temporaire ne favorisent pas non plus la baisse de la précarité et de la paupérisation des travailleurs. Une étude du parcours professionnel des intérimaires réalisée par l'observatoire de l'intérim en 2015 rappelait que, un an après leur inscription, plus des deux tiers d'entre eux (70%) sont toujours en emploi, mais 10% sont en CDI, 9% en CDD, 50% en intérim et 1% en stage.